

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mars 2017

OBJET :

- **Convention de partenariat relative à un site de compostage partagé à proximité des jardins solidaires de Kléber**
- **Modification du règlement intérieur des jardins solidaires de Kléber**

Rapporteur : M. VOGIN
Délibération n° 16

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a accepté la création des jardins solidaires de Kléber et leur règlement intérieur.

Afin de favoriser l'émergence de ce projet, la métropole du Grand Nancy propose de créer un site de compostage partagé en pied d'immeuble à proximité des jardins solidaires de Kléber.

En effet, chaque année, les Grands Nancéiens jettent dans leurs poubelles de déchets non recyclables près de 300 kg/habitant de déchets dont un tiers est constitué de « bio déchets » (déchets de jardin et de cuisine). Compostés, ces bios déchets constituent une ressource.

Or, la Métropole accompagne la création de sites de compostage partagé dans l'habitat collectif et dans les quartiers, destinés à recevoir uniquement les déchets de cuisine et les déchets verts et propose de conventionner avec la commune et le bailleur social à cet effet. L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste éco citoyen, lien social en valorisant collectivement les bios déchets et création de compost favorisant la fertilisation des sols des jardins solidaires.

Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre les partenaires, et ceci dans la durée.

C'est un lieu de vie convivial ouvert sur le quartier, il favorise la rencontre entre les différentes générations et cultures. Fondé sur des valeurs de partage, de solidarité, il contribue de ce fait à la création de lien social.

C'est un espace dans lequel les habitants renouent avec le monde du vivant et participent activement à la mise en œuvre du cycle naturel de décomposition de la matière végétale pour en produire une nouvelle ressource utilisée sur le site ou par les participants.

Un site de compostage partagé fournit ainsi un cadre qui favorise la découverte, l'écoute, l'échange, l'expérimentation, la prise d'initiative, l'autonomie dans le respect d'autrui et de l'environnement.

Par ailleurs, le conseil de quartier Kléber/Ozerailles souhaite promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour réduire les inégalités sociales entre les habitants d'Essey-lès-Nancy.

Ainsi, le conseil de quartier Kléber/Ozerailles a souhaité s'investir pour porter à la connaissance des habitants la création des jardins solidaires de Kléber et favoriser leur développement.

Dans ce contexte, il peut être envisagé d'élargir les bénéficiaires des jardins solidaires restreints Jusqu'alors au parc locatif du bailleur social MMH, aux membres du conseil de quartier Kléber/Ozerailles. A cet effet, il convient de modifier le règlement intérieur des jardins solidaires de Kléber, adopté par le Conseil Municipal le 5 décembre 2016.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- accepter la création d'un site de compostage partagé en pied d'immeuble à proximité des jardins solidaires de Kléber,
- approuver les termes de la convention de partenariat proposée par la métropole du Grand Nancy,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat,
- modifier le règlement intérieur des jardins solidaires pour élargir les bénéficiaires des jardins solidaires restreints au parc locatif du bailleur social MMH, aux membres du conseil de quartier Kléber/Ozerailles.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 Mars 2017.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Breuille', written over the printed name of the Mayor.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 mars 2017
- Convocation distribuée le :	10 mars 2017
- Affichage du compte-rendu le :	24 mars 2017
- Affichage du procès-verbal le :	19 mai 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. RIFF à MME MATHIEU

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME POYDENOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**